

**COMMUNE DE RENNO**

**CREATION DE TITRE DE PROPRIETE**

**Henri PINNA – Joseph MELGRANI –  
Paul CUTTOLI - Louis-Valery VERGEOT  
- Notaires associés –  
Pôle d'activités de Porticcio  
Local n°12  
20166 GROSSETO-PRUGNA**

Suivant acte reçu par Maître Joseph MELGRANI, Notaire à GROSSETO-PRUGNA, le 05 février 2020, il a été constaté conformément à l'article 1er de la loi du 06 mars 2017, la qualité de propriétaire de :

Monsieur Jean Fernand MANENQ-CASANOVA, demeurant à AJACCIO.  
Né à PORT LYAUTEY le 7 janvier 1940 ;

Qui depuis plus de TRENTE ANS (30 ans), a possédé conformément aux articles 2261, 2265 et 2272 du Code Civil, les biens ci-après désignés :

A RENNO (Corse-du-Sud) :

1) Dans un ensemble immobilier, cadastré section B lieudit POGGIO n°189 pour 89 ca.

Le lot 2, soit un appartement au deuxième étage et une cave au rez-de-chaussée ;

2) Diverses parcelles, cadastrées section B lieudit TONDU n°110 pour 13 a 10 ca, lieudit POGGIO numéros 184 pour 01 a 85 ca, 192 pour 93 ca et lieudit VALLE n°319 pour 27 a 87 ca ;

Conformément à l'article 1er de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Adresse mail de l'étude : [pmcv.porticcio@notaires.fr](mailto:pmcv.porticcio@notaires.fr)

Pour avis Maître Joseph MELGRANI